

# TAXE D'APPRENTISSAGE



**POUR LA SEGPA**

**Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté**

Collège "Gérard de Nerval"  
35 Rue du Collège  
BP 50607  
35506 VITRE cedex  
02 99 75 07 16  
contacts  
Ce.0351909k@ac-rennes.fr  
gaelle.waltz@ac-rennes.fr

# TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire dû par les entreprises, destiné à favoriser le développement de l'enseignement technologique et professionnel. Toute personne ou société exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale qui emploie un ou des salariés est tenue de verser une taxe égale à 0,9% de la masse salariale de l'année civile précédente.



## OBJECTIFS DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE:

La taxe d'apprentissage finance la formation professionnelle des jeunes. Elle vise à permettre aux entreprises de contribuer au développement des compétences des futurs salariés.

La taxe d'apprentissage constitue pour notre SEGPA une ressource supplémentaire primordiale. Elle permet de financer des projets et d'améliorer la qualité du cadre d'études des 2 champs professionnels pour nos élèves de SEGPA

## ACCES POUR LES VERSEMENTS:

numéro UAI du collège:

**N=0351909k**

numéro de Siret:

**193519097000118531Z**

# QU'EST CE QUE LA SEGPA ?

La SEGPA est une structure du collège accueillant des élèves en difficulté scolaire. Le but de cette section est de préparer l'insertion des élèves dans le milieu professionnel et de les faire progresser dans leurs apprentissages.



## DES ATELIERS DE DECOUVERTE PROFESSIONNELLE:

En classes de 4e et 3e , les élèves suivent une formation de découverte professionnelle au sein des ateliers Hygiène-Alimentation- services et Habitat. Ils effectuent des stages en entreprise afin de découvrir le monde professionnel, de préparer et de définir leur orientation.



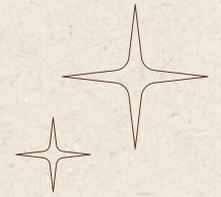
## NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

La taxe d'apprentissage nous permettra l'achat et l'entretien des équipements de la SEGPA, l'organisation des visites des lieux de formation et d'entreprises ainsi que la réalisation de divers projets pédagogiques. L'objectif final est la poursuite d'une formation approfondie par la voie d'apprentissage ou en lycée professionnel



**DES ELEVES  
EPANOUIS!**

# L'ATELIER HAS



L'Hygiène Alimentation Service est un champ professionnel orienté vers la préparation culinaire, le service, l'initiation à la vente et l'entretien du linge et des locaux



## LES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES :

- maîtrise des gestes professionnels dans différents domaines
- collaborer et communiquer dans le cadre de projets collectifs
- prendre des initiatives et résoudre des problèmes par soi-même

La taxe nous permettra d'avoir plus de matériels tels que des **EPI** Equipement Protection Individuel comme de nouvelles charlottes, chaussures de sécurité etc.



# Atelier habitat

L'atelier habitat est un champ professionnel orienté vers la menuiserie, la pose de cloisons, la peinture, les installations sanitaires et électriques ainsi que la pose de revêtements de sol



## LES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Créativité, résolution de problème et travail d'équipe
- construction manuelle, acquisition du savoir menuisier
- apprendre à avoir confiance en soi

La taxe nous permettra de financer du matériel tels que des pinces, des niveaux à bulles, de la peinture, du matériel de plomberie etc.





# EN RESUMÉ



Le collège "Gerard de Nerval", au travers de ses espaces techniques, garantit la meilleure formation possible aux jeunes en difficulté scolaire. Pour former ces jeunes, le collège est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage ainsi nous faisons appel à vous, entreprises, pour collaborer ensemble afin d'acquérir la meilleure formation pour nos élèves. Enfin nous espérons pouvoir entretenir un partenariat engagé avec vous. Merci de votre attention et de votre compréhension envers notre projet.  
En vous remerciant, l'équipe éducative de SEGPA

POUR VERSER LA TAXE:

**N° UAI= 0351909k**

**N° SIRET :**

**193519097000118531Z**



**CONTACT:**

**Mme Waltz: 02 99 75 07 16**

**Lien soltea:**

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/connexion-lespace-prive>

